

Burundi : Levée des mesures restrictives sur le sucre importé

PANA, 09 mars 2017 Bujumbura, Burundi - Le ministère burundais du Commerce et de l'Industrie a annoncé, jeudi, la levée d'une vieille mesure portant interdiction d'importer le sucre de l'étranger, en réponse à l'échec de la société sucrière du Moso (Sosumo, étatique) à satisfaire le marché local, engendrant des pénuries spéculatives généralisées sur ce produit stratégique depuis des mois. La vétusté des équipements, la cherté des intrants agricoles importés sur les marchés extérieurs et le changement climatique sont les principaux facteurs qui ont concouru à la baisse significative de la production sucrière au niveau local, dit-on du côté de l'usine de plus de 30 ans d'existence.

Par bonne saison, la production nationale annuelle tournait autour de 20.000 tonnes et suffisait généralement à répondre aux besoins des consommateurs au niveau national. La protection de la Sosumo n'a toutefois pas été complètement abandonnée et dans un premier temps, les importations autorisées s'élèveront à 6.000 tonnes, a annoncé le directeur général du commerce intérieur, Félix Nzimana, dans une interview exclusive avec la radio publique, sans toutefois plus de précision sur le coût de revient au consommateur. Le coût officiel d'un kilogramme de sucre produit localement s'élève à 2.200 francs burundais (1,2 dollars us), même s'il était plus rare de le trouver difficilement à un prix double par rapport à celui administré par l'Etat, du fait de la spéculation. Une évasion du sucre produit localement vers les marchés de la sous-région, jugés plus rémunérateurs, a aussi participé à la rareté et la cherté de ce produit vital, dit-on dans les milieux des consommateurs burundais. Le sucre n'est toutefois pas le seul produit à se faire rare et cher au Burundi, empêtré dans une des crises sociopolitique et économique les plus graves de ces 15 dernières années. D'autres produits alimentaires de grande consommation au Burundi, comme le haricot, le petit pois, la pomme de terre, la banane, la patate douce, les farines de maïs et de manioc, les fruits et légumes, ou encore le riz, ont connu, ces derniers temps, une flambée de prix jusque-là inégalée. Face à la grogne généralisée des consommateurs, le gouvernement burundais a été obligé récemment d'abandonner certaines taxes sur les produits vivriers de base à l'importation. La liste des produits de base à exonérer des droits de douane, de la redevance administrative et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) se fait néanmoins encore attendre, une semaine après l'annonce de la mesure gouvernementale.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});